

UN CHANTIER ÉCO-RESPONSABLE



Les camions et véhicules stationneront tous à l'intérieur du site.
En dehors du site, un itinéraire leur sera imposé. Ils devront obligatoirement éviter le centre-ville et l'école maternelle des Templiers.



Le tri des terres et des déchets se fera sur place pour limiter le flux de camions.



Les travaux interviendront dans des plages horaires comprises entre 8h et 17h.
Hors week-end et jours fériés.

**TOUJOURS SOUCIEUX DE RESPECTER
LES RIVERAINS ET L'ENVIRONNEMENT
GRAND PARIS AMÉNAGEMENT S'ENGAGE
À MENER UN CHANTIER ÉCO RESPONSABLE.**

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



2019

Travaux des espaces publics de la première phase



2020

Lancement des travaux de construction des premiers logements



2021

Livraison du premier programme de logements

L'équipe est à votre écoute,
pour toute information liée au projet :
quartier-croixronde@grandparisamenagement.fr



Lettre d'info
riverains
n°2



Lancement des travaux des premiers logements

Les travaux de la première phase de réseaux et voirie provisoires sont maintenant achevés et peuvent laisser place aux travaux des premiers logements.

**grandparis
aménagement**

TRAVAUX DES PREMIERS LOGEMENTS

Immobel réalisera ses travaux de fondations et de terrassement dès le mois de juillet 2020 sur les lots B1 et B2. Ces travaux nécessiteront l'installation de deux grues. Ces appareils de levage sont impressionnants mais leur installation et leur manipulation sont strictement encadrées pour assurer la sécurité des riverains et des ouvriers.

Par ailleurs, nous vous informons que la circulation des engins de chantier sera interdite dans le centre-ville d'Epina-sur-Orge et aux abords de l'école des Templiers. Les camions devront tous respecter l'itinéraire imposé qui consiste à emprunter la rue de la Croix Ronde pour atteindre le chantier, et la rue de la Division Leclerc pour le quitter *[voir schéma]*.



Le quartier accueillera 10 premiers logements collectifs à l'été 2021, puis 8 maisons individuelles et 44 autres logements collectifs en fin d'année 2021



LES CHANTIERS À L'ÈRE DU COVID-19



Ces travaux interviennent dans le respect du cadre légal et réglementaire applicable, tant du point de vue des règles habituelles de sécurité et d'environnement, que des enjeux sanitaires particuliers liés au Covid-19.

Le « guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 » établi par les professions du secteur Bâtiment et Travaux Publics et validé par l'État, définit les mesures concrètes à mettre en œuvre sur les chantiers.

La mise en œuvre des différents travaux que vous pourriez constater dans les jours à suivre respecte ces préconisations.